



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 21 juin 2017 à 15 h à la préfecture de la MRC de Minganie.

**SONT PRÉSENTS :**

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| M. Luc Noël :                   | préfet;  |
| M. Berchmans Boudreau :         | préfet suppléant,<br>maire de Havre-Saint-Pierre;              |
| M. Jacques Tanguay :            | conseiller,<br>maire suppléant de Natashquan;                  |
| M. André Leblanc :              | conseiller,<br>maire d'Aguanish;                               |
| M. Frédérick Gagnon :           | conseiller,<br>maire de Baie-Johan-Beetz;                      |
| M. Allen Albert :               | conseiller,<br>maire suppléant de Longue-<br>Pointe-de-Mingan; |
| M <sup>me</sup> Liane Beaudin : | conseillère,<br>mairesse suppléante de Rivière-<br>Saint-Jean; |
| M <sup>me</sup> Aline Beaudin : | conseillère,<br>mairesse de Rivière-au-Tonnerre.               |

**EST PRÉSENT PAR TÉLÉPHONE :**

|                    |  |
|--------------------|--|
| M. John Pineault : | conseiller,<br>maire de L'Île-d'Anticosti. |
|--------------------|--|

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

**SONT AUSSI PRÉSENTES :**

|  |  |
|--|--|
| M <sup>me</sup> Nathalie de Grandpré : | directrice générale et secrétaire-<br>trésorière;          |
| M <sup>me</sup> Fanie Boudreau :       | directrice générale et secrétaire-<br>trésorière adjointe. |

**1. PÉRIODE DE RÉFLEXION**

Les membres du conseil procèdent à une période de réflexion.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur Jacques Tanguay et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION;
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MAI 2017;
5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT :
  - 5.1 Fonds de développement des territoires :
    - a) Rapport d'activités 2016-2017;
    - b) Priorités d'intervention de la MRC;
  - 5.2 Pacte rural;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



- 5.3 Fonds d'appui au rayonnement des régions et Renouveau de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;
6. ADMINISTRATION ET GESTION :
- 6.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements;
- 6.2 États comparatifs;
- 6.3 Complexe aquatique de Minganie ;
- 6.4 Manitou :
- a) Association touristique régionale de Duplessis - Protocole d'entente;
- b) Embauche;
- 6.5 CAUREQ;
- 6.6 Fonds Jeunes Promoteurs;
- 6.7 Politique de gestion;
- 6.8 Support financier aux retombées économiques régionales;
- 6.9 Préfecture :
- a) Étude préconceptuelle;
- b) Système informatique et téléphonique;
- 6.10 Ressources humaines :
- a) Subvention;
- b) Développement économique;
- c) Agent de changement;
- 6.11 Déplacements des élus;
7. AFFAIRES NOUVELLES :
- 7.1 Semaine entrepreneuriale;
- 7.2 Modification du schéma d'aménagement et de développement;
- 7.3 Association forestière Côte-Nord;
- 7.4 Regroupement Offices municipaux d'habitation;
- 7.5 Journée des autochtones 2017;
8. PÉRIODE DE QUESTIONS;
9. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MAI 2017**

Il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par madame Liane Beaudin et résolu unanimement :

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 17 mai 2017, tel que rédigé.

**5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**5.1 Fonds de développement des territoires**

**a) Rapport d'activités 2016-2017**

Attendu l'entente relative au Fonds de développement des territoires avec le gouvernement du Québec accordant une aide financière à la MRC pour promouvoir le développement local et régional;

Attendu que la MRC doit produire annuellement un rapport d'activités, afin de répondre aux exigences de ladite entente;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Leblanc, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

103-17

104-17



105-17

- Que la MRC de Minganie adopte le rapport d'activités pour la période du 31 mars 2016 au 31 mars 2017 du Fonds de développement des territoires, et ce, tel que rédigé;
- Que ledit rapport d'activités soit déposé sur le site internet de la MRC et soit transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### **b) Priorités d'intervention de la MRC**

Attendu le Fonds de développement des territoires (FDT) consenti par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour soutenir la MRC en matière de développement local et régional;

Attendu l'entente relative au Fonds de développement des territoires entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC;

Attendu qu'aux termes de ladite entente, la MRC de Minganie doit adopter ses priorités d'intervention en fonction des objectifs du FTD qui serviront à orienter la façon dont le FDT sera principalement utilisé pour l'année 2017-2018;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Jacques Tanguay et résolu unanimement :

- Que la MRC adopte les priorités d'intervention suivantes à l'égard du Fonds de développement des territoires pour l'année 2017-2018 :
  - La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
  - Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services;
  - La promotion de l'entrepreneuriat et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
  - La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, touristique et environnemental;
  - L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement;
  - Le soutien au développement rural;
- Que ces priorités d'intervention à l'égard du Fonds de développement des territoires pour l'année 2017-2018 soient déposées sur le site internet de la MRC et soient transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à titre informatif.

#### **5.2 Pacte rural**

Attendu la décision du gouvernement du Québec de mettre fin au Pacte rural;

106-17



Attendu l'entente relative au Fonds de développement des territoires intervenue entre le gouvernement du Québec et la MRC de Minganie aux termes de laquelle il est précisé que la MRC doit produire et remettre au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire le rapport final de mise en œuvre de ce pacte, et ce, au plus tard le 30 juin 2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par madame Liane Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte le rapport final de mise en œuvre du Pacte rural tel que rédigé et qu'il soit transmis au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

### **5.3 Fonds d'appui au rayonnement des régions et Renouvellement de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires**

Attendu la mise sur pied du nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), ainsi que le renouvellement de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie OVT) visant à financer des projets de développement selon les priorités de chaque région,

Attendu que les MRC de la Côte-Nord travaillent à déterminer les axes prioritaires de la région ;

107-17

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Tanguay, appuyé par monsieur Allen Albert et résolu unanimement:

- Que la MRC de Minganie adopte les priorités régionales de la Côte-Nord favorisées par l'ensemble des MRC de la région dans le cadre du FARR et la Stratégie OVT :
  1. Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique;
  2. Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des communications;
  3. Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord;
  4. Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs;
  5. Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement;
  6. Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtiers et Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés;
  7. Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir;
  8. Agir en synergie.

## **6. ADMINISTRATION ET GESTION**

### **6.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements**

108-17

Il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :



- D'adopter les listes des comptes à payer et des dépenses recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soit « 6.1 A » et « 6.1 B », ainsi que « 6.1 C – Ajout au budget »;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°108-17.

Certifié en date du 21 juin 2017.

---

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

### 6.2 États comparatifs

Les membres du conseil prennent connaissance et analysent le document « 6.2 » sur l'état des revenus et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2017 et présentant deux états comparatifs conformément à l'article 176.4 du *Code municipal* (L.R.Q. c. C-27.1). Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci, tandis que le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

### 6.3 Complexe aquatique de Minganie

Attendu le contrat entre la MRC de Minganie et Cegerco pour la construction du Complexe aquatique de Minganie ;

Attendu les directives de modifications émises par les professionnels depuis le début des travaux, certaines exécutoires, d'autres non exécutoires;

Attendu que ces directives apportent des changements aux travaux en cours et peuvent entraîner des réductions ou des augmentations de coûts;

Attendu que les directives exécutoires visent des travaux qui doivent être exécutés immédiatement de sorte que l'entrepreneur doit effectuer les travaux dès réception de la directive;

Attendu que l'ensemble des directives exécutoires doivent faire l'objet d'un avenant au contrat suite à la transmission, par l'entrepreneur, d'un prix ou d'un crédit relatif aux demandes de changement, lequel prix ou crédit doit être accepté par la MRC et les professionnels;

Attendu qu'aucun paiement relatif aux travaux faisant l'objet des directives n'est effectué à l'entrepreneur préalablement à la signature d'un avenant par les parties;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur Allen Albert et résolu unanimement :



- Que la MRC de Minganie ratifie les directives exécutoires apparaissant à la liste «DM-07» rédigées et recommandées par les professionnels et transmises à l'entrepreneur :

**Liste DM-07**

| Numéro : | Titre :  |
|----------|--|
| A-25     | Modification pour drain pluvial de la cuisine                                    |
| A-27     | Modifications diverses des systèmes intérieurs de l'escalier ESC-2               |
| EL-017   | Remplacement d'un luminaire  |
| EL-019   | Retrait des mises à la terre des garde-corps GC2 et GC3                          |
| ING-003  | Modification des raccordements électriques et de plomberie du hammam et du sauna |

**6.4 Manitou**

**a) Association touristique régionale de Duplessis – Protocole d'entente**

Attendu que la MRC de Minganie exploite un kiosque touristique à Manitou;

Attendu que le kiosque touristique de Manitou est un bureau accrédité par le ministère du Tourisme;

Attendu le protocole d'entente proposé par l'Association touristique régionale de Duplessis (ATR) dans lequel la MRC s'engage essentiellement à respecter les critères d'accréditation reconnus par la Politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques du ministère du Tourisme;

110-17

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par madame Liane Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et / ou la directrice générale ou son adjointe à signer le protocole d'entente entre l'ATR et la MRC déterminant les rôles, responsabilités et engagements respectifs de chacune des parties relatifs au kiosque touristique de Manitou comme lieu d'accueil accrédité par le ministère du Tourisme.

**b) Embauche**

Attendu l'ouverture du kiosque touristique de la halte routière de la rivière Manitou appartenant à la MRC pour la saison estivale 2017;

111-17

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

- D'embaucher mesdames Lise Cody, Estelle Lapierre, Linda Bezeau, ainsi que madame Anne-Marie Boudreau à titre de préposée à l'information touristique de Manitou, et ce, pour une durée entre 10 à 12 semaines à compter du 9 juin 2017;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



112-17

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°111-17.

Certifié en date du 21 juin 2017.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**6.5 CAUREQ**

Attendu la demande du Centre d'appels d'urgence des régions de l'est du Québec (CAUREQ) adressée à la MRC de Minganie à l'effet d'obtenir la nomination d'un représentant de la MRC au sein de leur conseil d'administration;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie approuve la continuité du mandat de monsieur Allen Albert, à titre de représentant de la MRC sur le conseil d'administration de la CAUREQ, et ce, de façon continue d'une année à l'autre à moins d'un avis contraire de la part de la MRC de Minganie;
- Que la MRC de Minganie nomme en remplacement de monsieur Allen Albert, monsieur Gaétan Scherrer, à titre de représentant de la MRC sur le conseil d'administration de la CAUREQ, et ce, de façon continue d'une année à l'autre à moins d'un avis contraire de la part de la MRC de Minganie;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°112-17.

Certifié en date du 21 juin 2017.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**6.6 Fonds Jeunes Promoteurs**

Attendu le Fonds Jeunes Promoteurs visant à aider les jeunes entrepreneurs de 18 à 40 ans de la MRC à créer une entreprise en leur offrant un soutien technique et financier;

Attendu que l'analyse des demandes de financement déposées dans le cadre de ce Fonds est sous la responsabilité d'un comité d'investissement nommé par le conseil de la MRC;

Attendu la recommandation du comité d'investissement;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Allen Albert et résolu unanimement:

113-17



- Que la MRC de Minganie accorde une aide financière à madame Jane-Anne Cormier au montant de 4 000 \$ pour le démarrage de son entreprise «Les vagues, Loisirs marins Inc.» visant une offre de services de sports nautiques non-motorisés;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC de Minganie affecte la somme de 4 000 \$ à la réalisation de ce projet et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°113-17.

Certifié en date du 21 juin 2017.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

114-17

#### 6.7 Politique de gestion

Il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement:

- Que la MRC de Minganie adopte la Politique de gestion du Comité consultatif d'orientation et de développement, et ce, tel que présenté.

#### 6.8 Support financier aux retombées économiques régionales

Attendu la fin du mandat de la conseillère en impact socio-économique d'Hydro-Québec dans le cadre du projet Romaine en décembre 2015;

Attendu l'importance du rôle de cette ressource et les difficultés rencontrées depuis la fin de son mandat;

Attendu qu'il est important de maintenir l'accompagnement et le transfert de connaissances afin de poursuivre les efforts permettant la maximisation des retombées économiques régionales dans le cadre du projet Romaine, et ce, jusqu'à la fin du projet, soit en 2020;

Attendu le partenariat entre la MRC de Minganie, la Société des Entreprises Innus d'Ekuanitshit (SEIE), Développement Économique Sept-Îles (DESI) et ID Manicouagan (ID Manic), constituant les membres actifs régionaux du Comité des retombées économiques régionales (CRER), ayant comme objectif la maximisation des retombées économiques régionales dans le cadre du projet Romaine (CRER);

Attendu les besoins du CRER en matière d'accompagnement afin de maximiser les retombées économiques régionales;



## PROCÈS-VERBAL

### MRC de MINGANIE



115-17

Attendu qu'une évaluation des besoins de support et d'accompagnement a été réalisée en fonction des données réelles antérieures et du nombre de contrats à venir :

- 2017 : 480 heures;
- 2018 : 240 heures;
- 2019 : 150 heures;
- 2020 : 39 heures;

Attendu la décision d'Hydro-Québec, suite à la démonstration par le milieu des conséquences du retrait de la conseillère en impacts socio-économiques, de verser la somme de 100 000 \$ pour l'accompagnement et le support aux organismes partenaires du CRER pour la période de 2017 à 2020;

Attendu la contribution financière déjà versée en 2017 par SEIE relative à l'octroi d'un mandat d'accompagnement de 180 heures permettant la maximisation des retombées économiques régionales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 17 juin 2017 totalisant 19 800 \$, et ce, pour le compte de l'ensemble des partenaires régionaux du CRER;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte que la somme de 100 000\$ versée par Hydro-Québec soit affectée au remboursement des honoraires versés par SEIE en 2017 pour le compte de l'ensemble des partenaires régionaux du CRER et que le résidu soit divisé en parts égales entre les 4 partenaires régionaux;
- Que la MRC de Minganie affecte sa part reçue d'Hydro-Québec, pour de l'accompagnement et du support favorisant la maximisation des retombées économiques régionales dans le cadre d'une entente entre les partenaires régionaux du CRER, dans laquelle lesdits partenaires s'engagent à verser leur dite part reçue d'Hydro-Québec, pour l'octroi d'un mandat de consultation accordée à madame Marthe Nadeau pour la période de 2017 à 2020, et ce, par le biais d'un mandataire, soit SEIE;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°115-17.

Certifié en date du 21 juin 2017.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière



116-17

## 6.9 Préfecture

### a) Étude préconceptuelle

Attendu que la MRC de Minganie souhaite revoir la configuration de la salle de conférence de la préfecture où se tiennent les séances du conseil de la MRC;

Attendu que plusieurs espaces de la préfecture ne répondent pas aux besoins de la MRC;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Allen Albert et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accorde un mandat à Héroïse Thibodeau, architecte pour la réalisation d'une étude préconceptuelle au montant de 17 700 \$ plus les taxes applicables incluant un programme fonctionnel et technique sommaire et un concept architectural;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC de Minganie affecte la somme de 17 700 \$ plus les taxes applicables et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°116-17.

Certifié en date du 21 juin 2017.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

### b) Système informatique et téléphonique

Attendu l'état actuel du câblage informatique et téléphonique de la préfecture;

Attendu qu'il est nécessaire de remplacer le câblage existant et d'ajouter un fil réseau double, et ce, afin de stabiliser et sécuriser le réseau informatique et téléphonique de la MRC;

117-17

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement:

- Que la MRC de Minganie accorde un mandat à VIP Télécom pour la mise à jour du câblage du réseau informatique et téléphonique de la MRC au montant de 10 265,32 \$ plus les taxes applicables incluant l'ensemble des équipements, des honoraires et des frais;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



118-17 a)

118-17 b)

- Que la MRC de Minganie affecte la somme de 10 265,32 \$ plus les taxes applicables dans le surplus affecté de la MRC et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°117-17.

Certifié en date du 21 juin 2017.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**6.10 Ressources humaines**

**a) Subvention**

Attendu que la MRC souhaite maximiser le service de développement économique, afin qu'il réponde entièrement aux attentes de la MRC et que pour ce faire, elle désire élaborer un plan stratégique de développement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Tanguay, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie fasse une demande de subvention auprès du Centre Local d'emploi pour l'embauche d'une ressource responsable de l'élaboration d'un plan stratégique de développement;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

**b) Développement économique**

Attendu le congé de madame Josée Bélanger, directrice du service de développement économique de la MRC pour une période de 6 mois;

Attendu que la MRC souhaite maximiser le service de développement économique, afin qu'il réponde entièrement aux attentes de la MRC et que pour ce faire, elle désire élaborer un plan stratégique de développement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Tanguay, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise l'embauche de monsieur Réal Patry pour une période de 6 mois, lequel sera responsable de la gestion du service de développement économique de la MRC, ainsi que de l'optimisation du service et travaillera également à l'élaboration d'un plan stratégique de développement pour la MRC de Minganie.

## PROCÈS-VERBAL

### MRC de MINGANIE



118-17 c)

119-17

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°118-17 b).

Certifié en date du 21 juin 2017.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

#### c) Agent de changement

Attendu le poste d'agent de changement secteur Est et Anticosti / transport collectif et adapté au sein de la MRC;

Attendu que la subvention rattachée à ce poste n'existe plus;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Tanguay, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- Que le contrat relié au poste d'agent de changement secteur Est et Anticosti / transport collectif et adapté ne sera pas renouvelé par la MRC.

#### 6.11 Déplacements des élus

Il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur Allen Albert et résolu unanimement :

- D'autoriser le déplacement du préfet à Sept-Îles pour une rencontre avec le ministre Arcand sur la présentation des priorités régionales de la Côte-Nord dans le cadre du FARR et de l'OVT, le 27 juin 2017;
- D'autoriser le déplacement de madame Aline Beaudin à Sept-Îles à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme des bassins versants de Duplessis;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement conformément à la politique en vigueur.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°119-17.

Certifié en date du 21 juin 2017.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

## 7. AFFAIRES NOUVELLES

### 7.1 Semaine entrepreneuriale

Attendu l'organisation par la MRC en novembre dernier d'une semaine vouée à l'entrepreneuriat en partenariat avec le Carrefour jeunesse-emploi, ainsi que d'autres partenaires du milieu, au cours de laquelle plusieurs activités ont été offertes, dont des soirées de réseautage et de conférences;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**

120-17



Attendu que cette semaine de l'entrepreneuriat est l'occasion de sensibiliser les gens à l'importance de l'entrepreneuriat et à ses retombées;

Attendu que la MRC a accepté de participer à une deuxième édition de la semaine entrepreneuriale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Allen Albert, appuyé par monsieur Jacques Tanguay et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse populaire Desjardins de Havre-Saint-Pierre au montant de 5 000 \$, et ce, afin de permettre l'organisation de cette semaine entrepreneuriale dont l'objectif principal est de stimuler le développement d'une culture entrepreneuriale par le biais d'activités interactives et dynamiques;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

**7.2 Modification du schéma d'aménagement et de développement**

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, en ce vingt et unième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-sept, par monsieur André Leblanc, que lors d'une séance ultérieure, sera pris en considération pour adoption, un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de L'Île-d'Anticosti et de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre.

**7.3 Association forestière Côte-Nord**

Il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie renouvelle le mandat de monsieur Toufik Naili, aménagiste de la MRC, et ce, à titre de représentant de la MRC de Minganie sur le conseil d'administration de l'Association forestière Côte-Nord.

**7.4 Regroupement Offices municipaux d'habitation**

Attendu que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* a modifié certaines dispositions de la *Loi sur l'habitation du Québec* (LHSQ), afin de permettre une restructuration du réseau des offices municipaux d'habitation du Québec (OMH);

Attendu que les dispositions de la LSHQ autorisent dorénavant 2 types de regroupements des OMH :

- Regroupement par le biais d'une déclaration de compétence d'une MRC;
- Regroupement de plusieurs OMH sur un même territoire;

121-17

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**

122-17



Attendu que les municipalités situées sur le territoire de la MRC de Minganie où est situé un OMH souhaitent se regrouper et conclure une entente pour la gestion des OMH;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Leblanc, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie ne procédera pas à la création d'un office régional d'habitation par déclaration de compétence en matière de gestion du logement social, puisque les municipalités concernées situées sur son territoire souhaitent conserver la gestion des OMH par la conclusion d'une entente de regroupement entre elles.

**7.5 Journée des Autochtones 2017**

Attendu la Journée des Autochtones 2017 organisée par le Conseil des Innus d'Ekuanitshit lors de laquelle une variété d'activités traditionnelles et sportives sera organisée pour rassembler les membres de la communauté, ainsi que les visiteurs qui viendront y assister;

123-17

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par madame Liane Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie affecte la somme de 500 \$ au Fonds rapprochement des peuples pour la réalisation de la Journée des Autochtones 2017 et elle en autorise l'engagement, le paiement de même que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°123-17.

Certifié en date du 21 juin 2017.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée au conseil de la MRC de Minganie.

**9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

124-17

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Frédéric Gagnon et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 15 h 40.

**Le préfet,**

**La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,**

**Luc Noël**

**Nathalie de Grandpré**